



504ème séance plénière

PC Journal No 504, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 606
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET AUTRES MODALITES
D'ORGANISATION DE LA REUNION DE L'OSCE SUR
LA RELATION ENTRE LA PROPAGANDE RACISTE,
XENOPHOBE ET ANTISEMITE SUR INTERNET
ET LES CRIMES INSPIRES PAR LA HAINE

(Paris, 16 –17 juin 2004)

I. Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Séance plénière d'ouverture : interventions liminaires
3. Débats dans le cadre de quatre séances de travail
4. Séance plénière de clôture : récapitulation des travaux et clôture de la réunion

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

1. La réunion s'ouvrira à Paris le mercredi 16 juin 2004 et se terminera le jeudi 17 juin 2004. Le Gouvernement de la France accueillera la réunion au Centre international de conférence du Ministère des affaires étrangères à Paris.
2. Toutes les séances plénières et les séances de travail seront publiques.
3. Le règlement intérieur et les méthodes de travail usuelles de l'OSCE s'appliqueront à la réunion.
4. Les débats lors des séances plénières et des séances de travail seront interprétés dans les six langues de travail de l'OSCE.

Ouverture : Présentation du contexte

- Réaffirmation de notre engagement à lutter contre les crimes inspirés par la haine ;
- Rappel de l'importance du renforcement des droits à la liberté d'expression et d'information ;
- Mise en évidence de l'importance de la promotion de la tolérance, notamment par le biais des médias et d'Internet ;
- Accent mis sur la nécessité d'engager un large débat avec les acteurs concernés, notamment les pouvoirs publics, les organisations internationales, la société civile et l'industrie Internet, sur le lien possible entre propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet et les crimes inspirés par la haine, afin d'identifier d'éventuelles meilleures pratiques.

Séance 1 : Cadre législatif, notamment législation nationale et internationale concernant la propagande sur Internet et les crimes inspirés par la haine

Sujets pouvant notamment être traités :

- Législations et dispositions constitutionnelles nationales concernant la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet, les crimes inspirés par la haine, et le lien entre la propagande sur Internet et les crimes inspirés par la haine ;
- Obligations juridiques des différents acteurs sur Internet, notamment les fournisseurs de services Internet, les services d'hébergement, les opérateurs de réseaux de base, les entreprises de commerce électronique, les fournisseurs de contenu, ainsi que les opérateurs et les utilisateurs de téléphone, de satellites et du câble ;
- Facteurs pouvant limiter la capacité des pouvoirs publics, des organisations internationales, des ONG, des groupes industriels, etc. à s'attaquer à la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet ;
- Aperçu des initiatives existantes prises par les organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'OCDE, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, sur la question de la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet, les crimes de haine et la relation possible entre eux.

Séance 2 : Nature et ampleur de la relation entre propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet et les crimes inspirés par la haine

Sujets pouvant notamment être traités :

- Aperçu des initiatives publiques et privées existantes visant, sur la base d'une méthodologie rigoureuse, à fournir des informations et à procéder à une analyse concernant le lien possible entre propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet et les crimes inspirés par la haine, afin d'évaluer les objectifs et l'incidence de ces initiatives et, le cas échéant, leur validité ;
- Analyse du contenu de la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet et des moyens utilisés par leurs auteurs (sites, forums de discussion, etc.) ;

- Evaluation, fondée sur des statistiques fiables, lorsqu'elles existent, des effets, le cas échéant, de la propagande sur Internet sur le comportement criminel en ce qui concerne la commission de crimes inspirés par la haine.

Séance 3 : Partenariat public et privé dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme sur Internet — Meilleures pratiques

Sujets pouvant notamment être traités :

- Coopération entre organismes publics, organisations internationales, ONG, associations religieuses et groupes industriels sur la question de la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet et des crimes inspirés par la haine ;
- Evaluation du bien-fondé de l'action des pouvoirs publics par rapport à l'action volontaire dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme sur Internet ;
- Evaluation visant à déterminer si les restrictions à la propagande raciste, xénophobe et antisémite sont efficaces pour prévenir les crimes inspirés par la haine ;
- Mesures volontaires, le cas échéant, prises par l'industrie Internet dans chacun des Etats participants pour lutter contre la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet ;
- Moyens techniques et autres moyens mis en oeuvre par les organisations ou les réseaux pour enquêter et/ou exercer un contrôle sur la propagande raciste, xénophobe et antisémite et l'incitation à la violence sur Internet.

Séance 4 : Promotion de la tolérance sur et grâce à Internet — Meilleures pratiques visant à éduquer les utilisateurs et à sensibiliser davantage l'opinion publique

Sujets pouvant notamment être traités :

- Nécessité de promouvoir un accès plus large à des opinions différentes sur Internet dans l'espace de l'OSCE tout entier en tant qu'outil pédagogique et de sensibilisation indispensable pour favoriser la tolérance et combattre les crimes inspirés par la haine ;
- Programmes destinés aux jeunes et aux éducateurs pour les informer sur les crimes inspirés par la haine et les incidences négatives de la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet, et pour étudier la relation possible entre cette propagande et les crimes inspirés par la haine ;
- Programmes de formation à l'intention des pouvoirs publics, en particulier des forces de l'ordre, portant sur les crimes inspirés par la haine et sur la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet, ainsi que sur l'étude de la relation possible entre eux ;
- Initiatives privées (ONG et/ou groupes industriels) visant à sensibiliser les utilisateurs aux crimes inspirés par la haine et à la propagande raciste, xénophobe et antisémite sur Internet, ainsi qu'à étudier la relation possible entre eux.

Clôture : Conclusions

Conclusions et recommandations.

5. Les séances plénières se dérouleront conformément au programme de travail ci-dessous.

PROGRAMME DE TRAVAIL

	Mercredi 16 juin 2004	Jeudi 17 juin 2004
Matin	Séance d'ouverture Séance 1	Séance 4 Séance plénière de clôture
Après-midi	Séance 2 Séance 3	